

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Toul

CCAS DE
GONDREVILLE

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil d'administration se sont réunis sur la convocation de Mme la Présidente, adressée le 08/09/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu salle du conseil municipal.

Présidence : Christine THERMINOT, Présidente.

Etaient présents :

BAECHER Christelle, CASUCCI Antoine, HERMANN Nelly, JOLY Richard, MERCIER Virginie, ROYER Pascale, THERMINOT Christine, WACH Karine

Absents représentés : BLOTT Laura pouvoir donné à HERMANN Nelly, BOURGUIGNON Géraldine pouvoir donné à BAECHER Christelle, DUPONT Martine pouvoir donné à WACH Karine

Absents :

Secrétaire de séance : Madame WACH Karine

Membres présents.....8
Absents représentés.....3
Absents.....0
Votants.....11

Délibération 20260915 008
Virement de crédit

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	3	11	0	0	0

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1
Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré et à l'unanimité décide de procéder aux modifications de crédits suivantes au Budget Primitif 2026 :

Section de fonctionnement – Dépenses

Imputation	Libellé	Dépenses
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 30,00 €
65315	Formation des élus	- 30,00 €
6228	Divers (vendredis culturels et après-midis jeux) €	+ 400.00
6188	Autres frais divers (formation 1 ^{ers} secours)	-- 400.00 €
Total		0,00 €

La présente décision budgétaire modificative est équilibrée en dépenses.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 septembre 2026
Christine THERMINOT,
Présidente.



Karine WACH,
Secrétaire.

